

Nouvelles de Rudologia

- Signature le 9 septembre lors des Assises nationales des déchets à La Baule d'une **convention de partenariat entre Federec et Rudologia** pour réaliser une étude analysant les besoins des entreprises en terme de formation sur les déchets.

- Intervention de Rudologia, en partenariat avec Mairie 2000, lors du congrès de l'ATTF (Association des Techniciens Territoriaux de France) le 18 septembre à Limoges sur le thème des « nouveaux déchets, nouvelles filières ».

Agenda

- Le 23 septembre l'Ascomade et l'Ademe organisent une journée d'information sur les DEEE à Besançon.

- Les 2 et 3 octobre 2003 à Obernai (67), réunion du groupe de travail de l'AITF « déchets et propreté urbaine » et des Verreries mécaniques de France sur le tri et le recyclage du verre.

- Paris, 8-9 octobre l'Ademe organise deux journées sur les bennes à ordures ménagères « écologiques ». Renseignements : Gabriel Plassat - 04 93 95 79 96.

- Le 6 novembre Amorce et Rudologia organisent une visite en Ile-de-France de deux installations de valorisation organique de déchets : compostage de biodéchets au Syndicat d'agglomération nouvelle de Cergy-Pontoise et méthanisation au SIVOM de la vallée d'Yerres et des Senarts à Varennes-Jarcy. Inscription auprès de Aude Verpillat à Rudologia.

- Rudologia organise en partenariat avec Amorce une journée technique à l'attention des élus des syndicats départementaux de traitement des déchets ménagers le 27 novembre à Chambéry.

Formation

- Le Conseil général du Jura et l'association des Maires du Jura ont chargé Rudologia de l'organisation et l'animation de 4 soirées de formation sur la gestion des boues de station d'épuration : 15/10 à Lons le Saunier, 21/10 à Dole et 25/11 à Morez à 18 heures. Ces soirées permettront de présenter aux maires la démarche qualité engagée à l'échelle du département pour pérenniser la filière de valorisation agricole des boues et les solutions alternatives en cas de boues non conformes. Renseignements auprès du Conseil général au service environnement.

- Le CNFPT de Franche-Comté a chargé Rudologia d'organiser et animer, un module de formation à l'attention des gardiens de déchèterie sur la gestion des déchets dangereux.

Première session : le 29 octobre à Champagnole .

Collectivités territoriales

- Dans le cadre du programme européen TACIS, une délégation ukrainienne de 11 personnes (administrations de l'Etat, vice-gouverneur et maires) vient visiter les installations de traitement des déchets du SYDOM du Jura le 12 septembre.

Sociétés agréées

- Eco-Emballages organise depuis plus d'un an des journées de formation des ambassadeurs du tri sur tout le territoire national. Cette opération se poursuit durant l'automne 2003 avec par exemple un rendez-vous le 2/10 à Langres en Haute-Marne.

- Eco-Emballages Nord-Est organise une réunion du réseau de grandes collectivités de Franche-Comté, Haut-Rhin et Vosges le 28 octobre à Colmar. L'objectif est d'accompagner les collectivités dans une nouvelle démarche d'optimisation et de maîtrise de coûts des programmes de collecte sélective.

Licence professionnelle "Gestion et Traitement des Déchets" de l'Université de Franche-Comté

Rentrée le 1^{er} octobre à Lons-le-Saunier de la 3^{ème} promotion

Le programme d'étude des 28 élèves venant de 12 régions différentes est découpé en 6 unités d'enseignements.

UE1 : Environnement et déchets – 60 h

UE2 : Nomenclature, typologie, secteur professionnel et législation des déchets – 120 h

UE3 : Outils méthodologies – 90 h

UE4 : Collecte, traitement et gestion des déchets – 160 h

UE5 : Projet tutoré – 120 h

UE6 : Stage professionnel – 3 mois

Placement professionnel au 1^{er} septembre 2003

90 % des étudiants de la première promotion ont un emploi. Pour la promotion 2002-2003, 25% ont un emploi, 39% poursuivent leurs études.

Veille juridique

France

- Loi n° 2003-6223 autorisant la ratification par la France de l'amendement à la convention de Bâle interdisant l'exportation de déchets dangereux à destination de pays non membres de l'OCDE, JO du 9 juillet 2003.

- Décret du 1^{er} août relatif à la construction des véhicules et à l'élimination des véhicules hors d'usage, JO du 5 août 2003. Il favorise notamment la réduction à la source des déchets grâce à la limitation de l'usage de substances dangereuses lors de la construction et la prise en compte du futur recyclage lors de la conception des véhicules.